

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
02 OCTOBRE 2023

Nombre de Membres

En Exercice 13

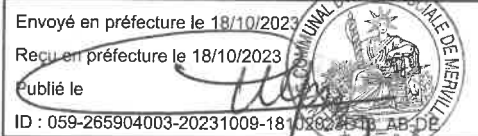
Présents 07

Votants 12

OBJET : 2023\_064 DELIB

13. CCAS. FIXATION DES  
TARIFS POUR LE SPECTACLE  
SOLIDAIRE.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.



L'an deux mil vingt-trois, le neuf octobre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est assemblé à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET et M. Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Joël DUYCK, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à M. Marc BEZILLE, Mme Marie Françoise BILLIAU donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER, Mme Eliane ROBBE donnant procuration à Mme Martine BEURAERT et M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET

Absents : Mme Marie Josée RUHLAND

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale de Merville comme chaque année organise un spectacle solidaire dans le cadre de la journée mondiale du refus de la misère. Ce spectacle est l'occasion pour tout un chacun de monter sur scène, et ce pour la bonne cause. En effet, les dons récoltés lors du spectacle permettent d'acheter des jouets neufs aux enfants des familles en situation de précarité à l'occasion de Noël.

Pendant ce spectacle une buvette est mise en place avec boissons de catégorie 1 et 2, ainsi qu'une restauration rapide (sandwich).

Pour mémoire 2022 :

- Coca – Jus de fruits – Perrier : 1€50
- Boissons alcoolisées de type 2 : 2€
- Eau : 0.50€
- Sandwich : 2€
- Chips : 0.50€

Pour l'année 2023, il est proposé de reprendre les tarifs de l'année 2022. (Ajout de Limonade)

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, fixe les tarifs pour la vente des boissons et des sandwiches lors du spectacle.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Président du C.C.A.S.,  
Joël DUYCK



La secrétaire de séance  
Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.